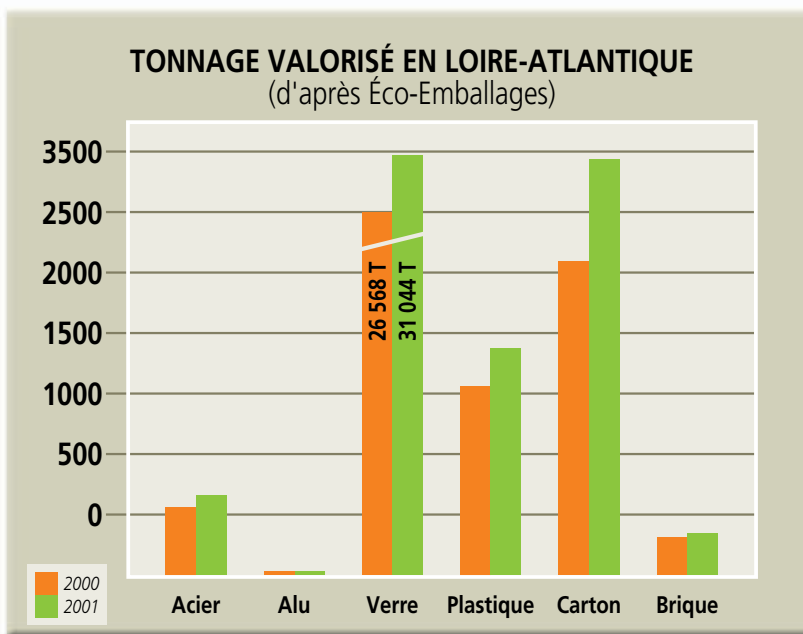


QUEL BILAN DE LA GESTION DES DÉCHETS ? DES AVANCÉES NOTABLES

LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS,



L'ensemble du département en 2002, est pratiquement couvert par un réseau de déchetteries pour la collecte des "encombrants". A l'exception du "tout venant", les déchets repartent vers des filières de valorisation. Une enquête ADEME (2000) estimait une valorisation directe de 42 % et une valorisation énergétique de 13 %.

- POINTS A AMELIORER :**
- la gestion des déchets verts et inertes,
 - l'optimisation du tri,
 - l'accueil des déchets des artisans,
 - la résorption des décharges brutes.



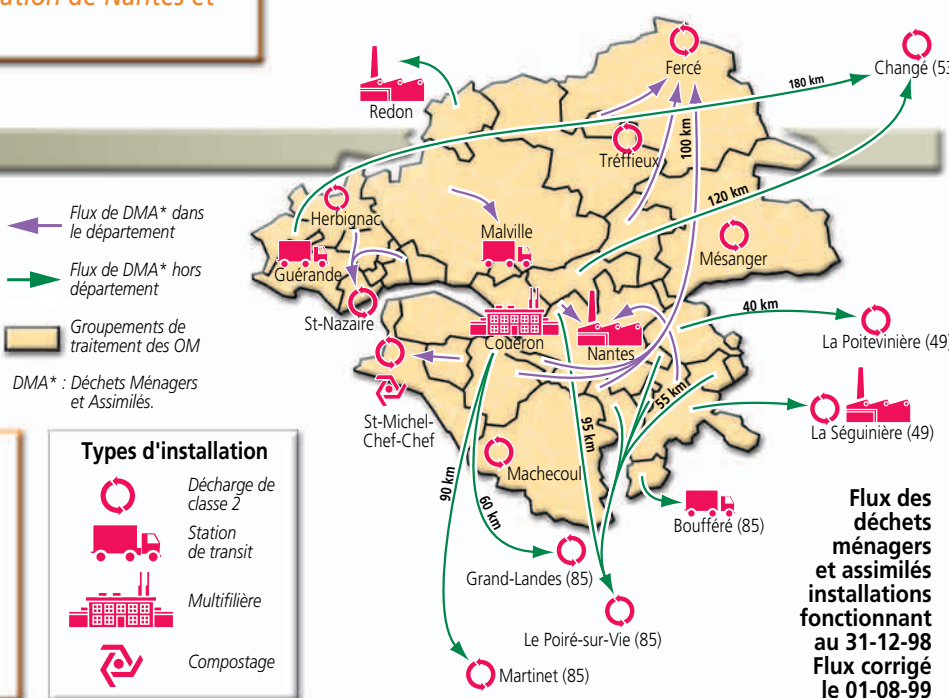
Les collectes sélectives sont en plein développement : depuis 2000, plus de 80 % de la population est concernée par ce système. 29 kg d'emballages sont triés par habitant en 2000, pour 34 en 2001. En 1998, ces collectes ont permis d'extraire 13 % du tonnage des OM.

- POINTS A AMELIORER :**
- Ces taux vont être augmentés notamment par le développement des performances en zone urbaine (agglomération de Nantes et de Saint-Nazaire)

LA GESTION DU TRAITEMENT

Les outils de traitement disposant d'une importante viabilité sont insuffisants et impliquent des transferts de plus en plus distants.

- POINTS A AMELIORER :**
- compléter le réseau de centre de tri OM et DIB,
 - garantir l'élimination de plus de 100 000 t de déchets actuellement exportés dans les départements limitrophes, (30 %)
 - limiter les distances de transport.



QUELS OBJECTIFS ?

LA REDUCTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE

La participation de tous les citoyens dans leurs actes d'achat est nécessaire pour limiter les flux de déchets.

L'EXTRACTION DE LA PART VALORISABLE

Valorisation matière - des emballages, - des journaux, magazines, - du "tout venant" de déchetteries,

Valorisation biologique des déchets verts, - de la fraction fermentescible - des ordures ménagères.

Valorisation agricole des boues ...

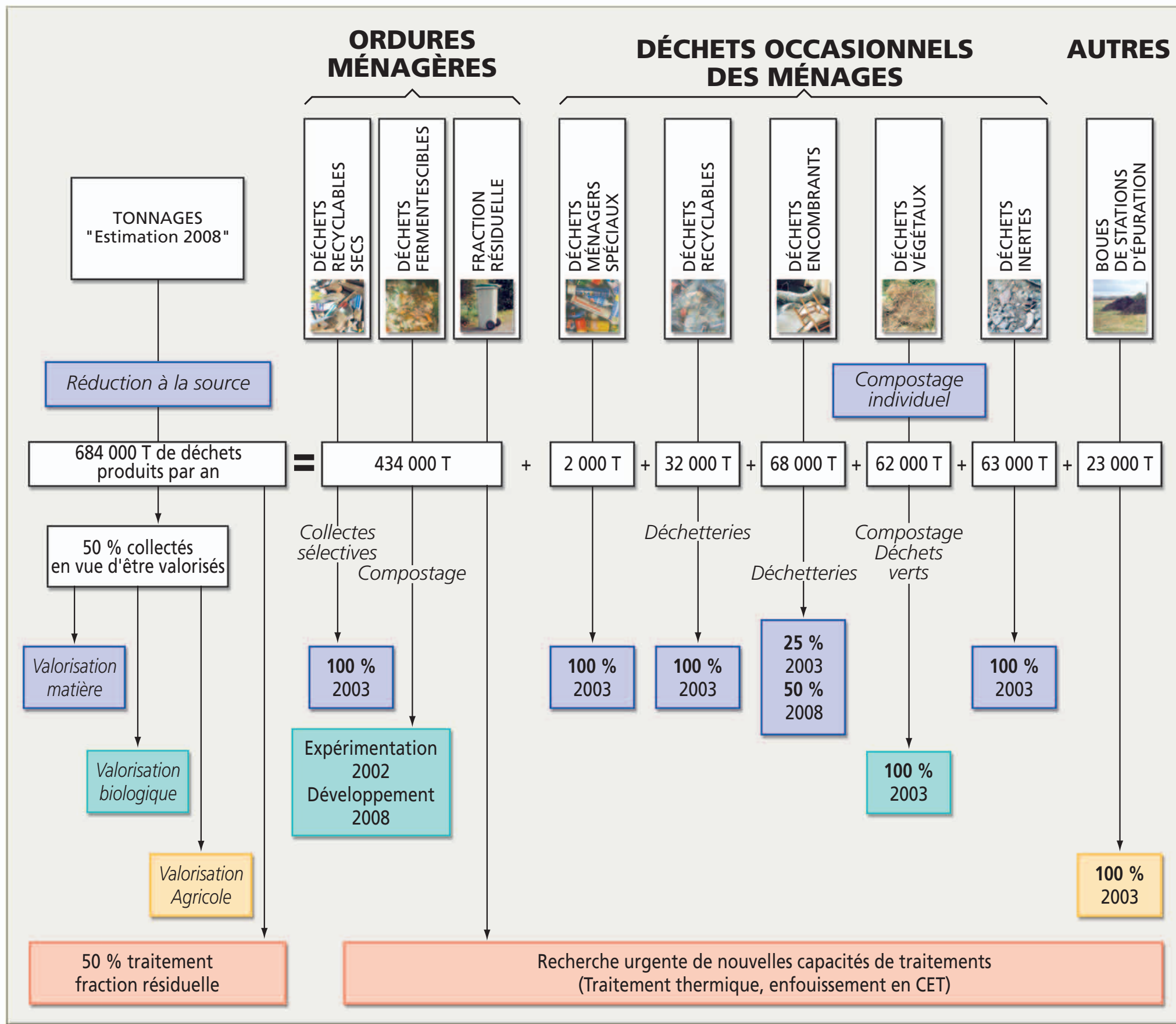
LA RESORTION DES DECHARGES BRUTES

Fermeture et réhabilitation de l'ensemble des Décharges Brutes.

LE TRAITEMENT DE LA FRACTION NON VALORISABLE

- Élimination des déchets ultimes en centre de traitement,
- Création de nouvelles capacités de traitement dans le département,
- Extension des capacités existantes avec limitation des transports.

LES OUTILS - LES ECHÉANCES



LEXIQUE

- CET :** Centre d'Enfouissement Technique. Lieu de stockage des déchets.
- Collecte sélective :** collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles), préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.
- Compost :** produit contenant très peu de polluants et utilisable comme amendement organique.
- Décharge brute :** ancienne décharge gérée par la collectivité.
- Déchets banals :** déchets ne présentant pas de toxicité particulière (chimique ou bactériologique).
- Déchets encombrants des ménages :** déchets de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures.
- Déchets fermentescibles ou organiques :** déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.
- Déchets inertes :** déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique.
- Déchets spéciaux :** contiennent de petites quantités de toxiques (solvants, métaux lourds, pesticides...)
- Déchetterie :** lieu organisé, clos, gardié, où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets encombrants.
- DIB :** Déchets Industriels Banals. Déchets d'origine industrielle, artisanale ou commerciale, pouvant être traités dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.
- DIS :** Déchets Industriels Spéciaux (solvants, métaux lourds, pesticides...).
- DMS :** Déchets Ménagers Spéciaux ne pouvant être éliminés par les mêmes voies que les OM (aérosols, piles, peintures, médicaments...).
- DRM :** Déchets Recyclables Ménagers ; cette notion intègre les déchets d'emballage ménagers et les journaux-magazines, matériaux qui sont très souvent collectés dans le cadre du dispositif de la collecte sélective des déchets d'emballage ménagers.
- DU :** Déchets Ultimes ; au sens de l'article 1 de la loi du 15 juillet 1975 modifiée, est un résidu ultime "un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment".
- FFOM :** Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères ; elle comprend la fraction putrescible des OM (déchets de cuisine et certains déchets verts des ménages présents dans la poubelle) ainsi que les papiers cartons.
- Mâchefers :** cendres issues de l'incinération de déchets pouvant selon leurs caractéristiques être utilisés en remblai routier.
- OM :** Ordures Ménagères.
- REFIOM :** (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) poussières fines, riches en métaux lourds, retenues par le traitement des fumées d'incinération.
- Récupération :** séparation de certains produits des déchets pour réemploi, réutilisation ou recyclage.
- Recyclage :** réintroduction d'un matériau dans son propre cycle de production.
- Tout venant :** déchets (hors toxiques) arrivant en déchetterie pour lesquels aucune filière locale de valorisation ou de traitement n'existe.

QUELLE PERSPECTIVE POUR LA GESTION FUTURE ?

DES ACTIONS POUR LA RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS

Dès à présent, la dynamique de réduction de production des déchets doit être intégrée à chaque fois que possible dans les réflexions menées par les différents acteurs :

- LA SENSIBILISATION DU CONSOMMATEUR ...**
- afin qu'il donne sa préférence aux moindres emballages, aux produits plus durables,
 - afin que le compostage individuel se développe dans l'habitat,
 - afin qu'il participe au recyclage.
- L'EXEMPLARITÉ DES POUVOIRS PUBLICS À TRAVERS ...**
- l'"antigaspi" notamment lors de manifestations publiques,
 - la transparence et l'évaluation des actions menées.
- DES PRODUITS CONÇUS POUR LIMITER LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT AVEC LE DÉVELOPPEMENT ...**
- du retour vers le fournisseur des produits non utilisés,
 - de la fabrication d'emballages intégrant la limitation d'impacts.

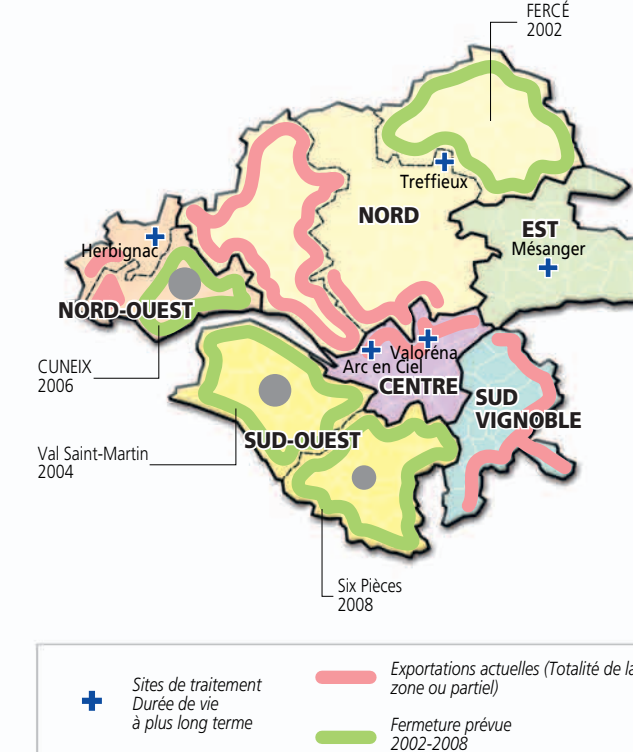


DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE VALORISATION

- La généralisation des collectes sélectives à l'ensemble du département et l'augmentation des performances en zone urbaine
- le développement de nouvelles filières de recyclage,
- la fabrication du compost à partir des déchets organiques, expérimentée et développée tout en garantissant des produits de qualité pour s'assurer des débouchés pérennes.

LA RECHERCHE URGENTE DE NOUVEAUX OUTILS DE TRAITEMENT

Déficit en traitement de fraction résiduelle 2002-2008



La majorité des zones du plan sont concernées par un déficit qui s'aggravera à la fermeture prochaine des CET saturés. Actuellement le déficit représente plus de 20 % et doublera à court terme (2006-2008) sans mise en œuvre de nouvelles solutions.